

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue en visioconférence, le mardi 17 novembre 2020 à 20 h 00, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Administrateurs membres du personnel

Madame Janie Bédard
Madame Isabelle Cantin
Madame Louise Côté
Madame Isabelle Fouquette
Monsieur Frédéric Gagnon

Administrateurs membres parents

Madame Karine Darveau
Monsieur Jonathan Guillemette
Monsieur Jean-Philippe Hamel
Madame Marie-Andrée Houle
Monsieur Jean-François Labbé

Administrateurs membres de la communauté

Monsieur Mario Doucet
Monsieur Henri Dusseault
Madame Geneviève Martel
Madame Émilie Poisson

Absence :

Monsieur Maxime Théberge

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
M^e Lyne Laverdure, secrétaire générale
Madame Sandra Houle, administratrice observatrice

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jean-Philippe Hamel, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil d'administration à 20 h 01.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA1-012-2011

Madame Janie Bédard propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU
21 OCTOBRE 2020

CA1-013-2011

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les membres dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 octobre 2020;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Geneviève Martel que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

CA1-014-2011

Madame Marie-Andrée Houle propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

- Lettre de monsieur Patrick Lachapelle, directeur général des infrastructures, au ministère de l'Éducation du Québec, reçue le 16 juillet 2020, concernant la réservation d'une aide financière concernant la sous-mesure 50643 Établissements écoresponsables 2019-2020 pour 18 bâtiments du Centre de services scolaire des Bois-Francis.
- Lettre de monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec, reçue le 20 août 2020, concernant une somme accordée pour la réalisation des projets d'ajout d'espace.
- Lettre de monsieur Sylvain Périgny, directeur général par intérim des infrastructures au ministère de l'Éducation du Québec, reçu le 4 septembre 2020, concernant les projets non retenus.
- Lettre de monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec, reçue le 8 octobre 2020, concernant la modification au régime pédagogique.
- Lettre de monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec, reçue le 29 octobre 2020, concernant l'ajout de trois journées de formation et de planification.
- Lettre de monsieur Maroun Shaneen, sous-ministre adjoint à la gouvernance des infrastructures et des ressources au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec, reçue le 29 octobre 2020, concernant la mesure de répartition du maintien des bâtiments.
- Lettre de monsieur Alain Sans Cartier, sous-ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec, reçue le 5 novembre 2020, concernant la révision du programme Éthique et culture religieuse.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Madame Caroline Leduc de la firme Roy, Desrochers, Lambert, SENRL soumet le rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe) aux administrateurs.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – ADOPTION

CA1-015-2011

La coordonnatrice, madame Josiane Desrochers, en remplacement de la directrice du Service des ressources financières présente les principaux éléments des états financiers en compagnie de madame Caroline Leduc de la firme Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL;

ATTENDU que conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général du centre de services scolaire doit transmettre au ministre de l'Éducation l'état financier annuel du centre de services scolaire accompagnée du rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe);

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU que le secrétaire général, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, a donné, dans les délais prescrits, un avis public indiquant les éléments requis par la loi;

ATTENDU que conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* le directeur général a publié dans les délais prescrits un rapport synthèse des états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire des Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Cantin de prendre acte du dépôt du bilan du Centre de services scolaire des Bois-Francis au 30 juin 2020 ainsi que l'état des revenus et dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin 2020, le tout tel que soumis par l'auditeur indépendant (vérificateur externe) de la firme Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 – DÉPÔT DU PROJET

CA1-016-2011

ATTENDU QUE la direction générale du Centre de services scolaire des Bois-Francis dépose le projet pour les jours chômés et payés pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE le syndicat du soutien souhaite être consulté pour les jours chômés et payés pour l'année scolaire 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karine Darveau, de prendre acte du dépôt du projet pour les jours chômés et payés pour tout le personnel du Centre de services scolaire des Bois-Francis autre que le personnel enseignant, pour l'année scolaire 2021-2022 en fonction des dates suivantes:

2 juillet 2021
6 septembre 2021
11 octobre 2021
20 au 31 décembre 2021
28 février au 4 mars 2022
15 avril 2022
18 avril 2022
23 mai 2022
24 juin 2022

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CALENDRIERS SCOLAIRES 2021-2022 - DÉPÔT DES PROJETS :

PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE – SECONDAIRE

CA1-017-2011

ATTENDU que conformément à l'article 238, de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 7^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le calendrier scolaire;

ATTENDU que l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Henri Dusseault que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet de

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

calendrier scolaire 2021-2022 préscolaire – primaire – secondaire et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CA1-018-2011

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective ou, à défaut, celles qu'établit le centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Émilie Poisson que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet de calendrier scolaire 2021-2022 des centres d'éducation des adultes et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

FORMATION PROFESSIONNELLE (EXCLUANT LE CENTRE MARCEL-PROULX (DRUMMONDVILLE))

CA1-019-2011

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU QUE l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective ou, à défaut, celles qu'établit le centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan Guillemette que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt des projets de calendrier scolaire 2021-2022 des centres de formation professionnelle (à l'exclusion du Centre Marcel-Proulx) (Drummondville) et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CESSATION PARTIELLE DES ACTIVITÉS, ÉTÉ 2021 – DÉPÔT DU PROJET

CA1-020-2011

ATTENDU la décision de l'Association de la construction du Québec (ACQ) de fixer la période des vacances sur les chantiers de construction du 18 au 31 juillet 2021;

ATTENDU que la cessation partielle des activités au Centre de services scolaire des Bois-Francs vise, pour la période estivale 2021, l'ensemble du personnel cadre, professionnel et de soutien du Centre de services, à l'exclusion du personnel du Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et de la formation professionnelle requis pour préparer l'entrée scolaire des élèves dans les centres et du personnel du Service des ressources informatiques et matérielles requis pour l'exécution des travaux en cours concernant le plan d'immobilisation ainsi que du personnel d'entretien ménager;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE le Syndicat du soutien souhaite être consulté sur la période de la cessation partielle d'activités au Centre de services scolaire des Bois-Francis, pour l'été 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Karine Darveau de prendre acte du dépôt du projet de la période de cessation partielle des activités du Centre de services scolaire des Bois-Francis fixée du 18 au 31 juillet 2021 qui vise l'ensemble du personnel cadre, professionnel et de soutien du centre, à l'exclusion du Service des ressources informatiques et matérielles requis pour l'exécution des travaux en cours concernant le plan d'immobilisation, ainsi que du personnel d'entretien ménager et demande que soient effectuées les consultations prévues par le Syndicat du soutien professionnel.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PLAN TRIENNAL 2021-2024- DÉPÔT DU PROJET

CA1-021-2011

ATTENDU que conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit adopter annuellement le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Cantin :

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Bois-Francis, et ce, pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024;
2. QUE soient effectués les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022 – DÉPÔT DU PROJET

CA1-022-2011

CONFORMÉMENT à l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, monsieur Frédéric Gagnon propose :

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance, le dépôt du projet des actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année scolaire 2021-2022;
2. QUE soient effectuées les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES ET LES CENTRES
2021-2022 – DÉPÔT DU PROJET

CA1-023-2011

ATTENDU que conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit déterminer les services éducatifs à être dispensés dans ses écoles;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 5^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

ATTENDU que l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que les services éducatifs à être dispensés dans les écoles doivent être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Fouquette que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du nouveau projet des services éducatifs à être dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année scolaire 2021-2022 et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**MODIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE ACTUEL 2020-2021 – DÉPÔT
DU PROJET ET ADOPTION PARTIELLE**

CA1-024-2011

ATTENDU que le ministre de l'Éducation désire favoriser des conditions propices au déploiement des services éducatifs à distance pour faciliter le partage des bonnes pratiques et pour permettre aux équipes-écoles de mieux planifier les mois scolaires à venir;

ATTENDU que, pour réaliser cet objectif, le ministre de l'Éducation du Québec ajoute trois (3) jours de formation et de planification au calendrier scolaire 2020-2021 de tous les établissements de l'éducation préscolaire ainsi que de l'enseignement primaire et secondaire en formation générale des jeunes;

ATTENDU que l'ajout de ces trois (3) jours doit se dérouler entre le 29 octobre 2020 et prendre fin en juin 2021 selon un maximum d'une journée additionnelle par mois;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 7^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur l'ajout de ces trois (3) jours;

ATTENDU que l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

ATTENDU que les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique* ont été effectuées afin de tenir une journée de formation et de planification le 11 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Labbé que le 11 décembre 2020 soit un jour de formation et de planification et que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la modification du projet du calendrier scolaire 2020-2021 préscolaire – primaire – secondaire pour les deux (2) autres jours de formation et de planification afin que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La date de la prochaine rencontre du conseil d'administration est le 15 décembre 2020.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA1-025-2011

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour madame Émilie Poisson propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 21 h 06.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

Jean-Philippe Hamel, président

Lyne Laverdure, secrétaire générale